

GOLF DE ROUGEMONT-LE-CHATEAU
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 535 715 €

Siège social : Route de Masevaux
90110 ROUGEMONT LE CHATEAU

R.C.S. BELFORT 349 726 711 - A.P.E. 926A

RAPPORT DU DIRECTOIRE
à l'assemblée générale ordinaire et annuelle
du 3 juillet 2020

Rapport de gestion annuel sur les comptes de la Société

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire et annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les comptes de l'exercice et le rapport ont été soumis à l'examen du Conseil de surveillance. Il vous sera également donné lecture du rapport de cette instance.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Nous espérons que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous seront soumises.

I - PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2019

Au cours de cet exercice, le montant du chiffre d'affaires de la société a été de 744 909 €, se répartissant entre :

- 131 032 € de ventes de marchandises
- 613 816 € de ventes de services

Le chiffre d'affaires de ventes de services est en diminution d'environ 6.8 % par rapport à celui de l'exercice 2018 qui était de 658 816 €.

Le chiffre d'affaires de ventes de marchandises était en 2018 de 114 783 €
Le chiffre d'affaires de 2019 est par conséquent en augmentation d'environ 14.2 % par rapport à celui de 2018.

Le résultat d'exploitation, déficitaire à hauteur de 47 792 €, est en nette diminution par rapport au résultat bénéficiaire de 2018 qui était de 2 443 €. Ce mauvais résultat est essentiellement lié à la diminution du chiffre d'affaires des activités de prestations de services, malgré l'augmentation du chiffre d'affaires de vente de marchandises, mais aussi d'une augmentation d'environ 3.2% des charges d'exploitation.

Le résultat financier positif de 432 € est du même ordre qu'en 2018.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel négatif de 6 215 €, le résultat de l'exercice se traduit par une perte de 53 575 € alors que le résultat de 2018 était bénéficiaire à hauteur de 14 831 €

Les postes du bilan n'appellent pas de commentaire particulier et la trésorerie a permis de faire face aux diverses obligations de la SA.

II – EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE

Aucun évènement survenu depuis le début de l'exercice en cours n'est à relater sur les conditions de fonctionnement des instances de la SA.

En revanche, le Golf a été impacté par la crise sanitaire.

III – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux dispositions du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos :

- le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose comme suit :

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Échéances <i>(j = date de clôture)</i>	Dettes échues ou échéance < à J+60	Dettes échues ou échéance < à J+60
Fournisseurs <i>(401 à 405)</i>	22 572 €	41 321 € (en attente d'avoirs sinon : retard de paiement : néant)
Factures non parvenues <i>(408)</i>	16 926 €	17 106 €
TOTAL à payer	39 498 €	58 427 €

- le solde des créances sur les clients se décomposent comme suit :

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Échéances <i>(j = date de clôture)</i>	Créances échues ou échéance < à J+60	Créances échues ou échéance < à J+60
Clients <i>(411 à 416)</i>	17 297 €	18 244 €
Factures à établir <i>(418)</i>	960 €	923 €
TOTAL à payer	18 258 €	19 167 €

IV – ANALYSE DE L'ENDETTEMENT

L'endettement, est en augmentation compte tenu notamment de la souscription en novembre 2019 d'un nouvel emprunt de 100 k€ auprès du Crédit agricole pour financer les travaux réalisés et en cours.

V – PERSPECTIVES D'AVENIR

Le chiffre d'affaires et le résultat de l'année 2020 seront profondément affectés par la crise du Covid 19 qui a entraîné la fermeture du Golf pendant deux mois et un redémarrage délicat du fait des mesures de protection à mettre en œuvre.

VI – BILAN – COMPTE DE RESULTAT - ANNEXE

Nous allons maintenant vous présenter le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

Ces documents ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur que les années précédentes.

Ils sont détaillés par rubrique et par poste pour autant que ce détail est nécessaire en vue de répondre aux exigences d'une bonne information et permettent la comparaison avec les éléments correspondants de la période précédente.

Au vu de ces documents de synthèse, vous constaterez notamment l'évolution par rapport à l'exercice précédent

1. Des éléments tirés du bilan :

	2018	2019
CAPITAUX PROPRES	1 521 223	1 467 648
ACTIF IMMOBILISE NET	1 514 824	1 545 471
ACTIF CIRCULANT	214 535	197 538
DETTES FINANCIERES ET DETTES D'EXPLOITATION	208 136	273 117

2. Des éléments tirés du compte de résultat :

	2018	2019
CHIFFRE D'AFFAIRE	773 599	744 909
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 443	(47 792)
RESULTAT FINANCIER	507	432
RESULTAT EXCEPTIONNEL	9 613	(6 215)
IMPOT SOCIETE	(2 267)	0
BENEFICE / PERTE	14 831	(53 575)

Le bilan et le compte de résultat sont complétés par l'annexe, laquelle donne toute information d'importance significative sur la situation patrimoniale et financière et sur le résultat de l'entreprise.

A cet égard, l'annexe vous précise notamment :

- les règles et méthodes comptables utilisées pour l'élaboration des comptes annuels,
- tout complément d'information relatif au bilan et au compte de résultat, et plus précisément :
 - * le détail des amortissements et provisions,
 - * les mouvements des postes de l'actif immobilisé,
 - * un état des échéances des créances et des dettes,
 - * un état sur les engagements financiers :
 - engagements donnés,
 - engagements reçus
 - * le détail des opérations de crédit-bail.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles sur ces comptes. Votre commissaire aux comptes relate par ailleurs dans son Rapport Général, l'accomplissement de la mission qui lui est dévolue par la loi.

Après que vous aurez entendu la lecture de ce rapport, nous vous demanderons de bien vouloir approuver le bilan et les comptes de l'exercice tels qu'ils vous sont présentés.

VII - AFFECTATION DU RESULTAT

Cela dit, le résultat à la disposition de l'assemblée s'établit de la façon suivante :

- Résultat de l'exercice : Perte de 53 575 €

qu'il vous est proposé d'affecter au compte "report à nouveau".

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en paiement depuis la constitution de la société.

De même, conformément à l'article 223-quater du code général des impôts, il est signalé qu'il n'y a pas eu de dépenses somptuaires au cours de l'exercice écoulé.

Nous joignons au présent rapport le tableau visé à l'article 148 du décret du 23 mars 1967 et faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

VIII - CONVENTIONS

Aucune convention nouvelle visée par les dispositions de l'article L 225-86 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé

IX – CAPITAL DETENU PAR LES SALARIES

Il est précisé que les salariés disposent de plus de 3 % des actions de la société

Pour terminer, nous vous invitons d'approuver par votre vote, le texte des résolutions que nous vous proposons

Fait à MULHOUSE, le 5 juin 2020

Le Directoire